

nous, chère.e.s am.i.e.s, que le moment est venu, et que oui, chère Benoîte, nous sommes prêtes à changer les choses !

*« Cet enfant, l'enfant de cette nuit,  
C'est demain ! dit le poète persan,  
Personne ne sait ce qu'il sera  
Comment il sera. »*

Chère.e.s ami.e.s, faisons en sorte ensemble de construire ensemble un demain féministe et solidaire.

## SÉANCE INTRODUCTIVE

### « La marchandisation du corps des femmes »

*Danielle BOUSQUET, Présidente du HCEF/H, vice-présidente de l'ADF,*

*Françoise ASSUS-JUTTNER, avocate, Présidente de l'association française des femmes des carrières juridiques*

*Geneviève DUCHÉ, Présidente de l'Amical du Nid, professeure d'économie*

#### **Danielle BOUSQUET**

En 2015-2016, les attaques contre les droits fondamentaux des femmes se sont multipliées partout en Europe et dans le reste du monde. Et nous savons que ce n'est pas sur le point de s'arrêter.

Notre université d'été est consacrée à la marchandisation du corps des femmes au plan national et au plan mondial, tout simplement parce que la mondialisation existe aussi, bien évidemment, pour le corps des femmes et je vais prendre un seul exemple, celui de la prostitution.

Comment en effet peut-on parler de la prostitution seulement en France ou au plan européen, alors que l'on sait très bien que la prostitution relève de mafias organisées au plan international et mondial ?

En France, le corps des femmes reste encore l'enjeu de combats qui ne sont pas complètement tranchés. Ce sujet est encore largement instrumentalisé, il ne prend pas en compte la réalité des femmes et les droits humains des femmes, **mais ça touche aussi, essentiellement les femmes les plus pauvres, les plus démunies sans qu'il y ait à leur propos la moindre réflexion qui soit humaniste ou féministe.**

Durant ces deux journées, nous allons nous interroger avec l'aide de spécialistes qui sont là et que je remercie d'être là, spécialistes en droit, en économie ou en médecine, grâce à la présence également de responsables associatifs qui sont bien évidemment spécialistes comme on le sait, et de parlementaires, sur des sujets dont nous voyons concrètement les conséquences chaque jour autour de nous. Il en va ainsi de l'avortement, il en va ainsi de la procréation médicalement

assistée, de la gestation pour autrui - un terme très scientifique alors qu'on devrait parler de « mères porteuses » -.

C'est ça la réalité des choses, celle de la prostitution, mais aussi de l'hypersexualisation des filles, voire des petites filles. Regardez les petites filles de huit ans, dix ans à la sortie des écoles, pour certaines d'entre elles on en reste pantois. C'est encore la pornographie et l'image des femmes. L'image des femmes qui est impactée explicitement ou implicitement à travers tout ce que je viens de citer.

Comme l'an dernier sur le sujet de la laïcité et des droits des femmes, nous voulons contribuer à ouvrir le débat sur tous ces sujets et à mobiliser autour de ces enjeux qui sont, à notre sens, tout à fait essentiels pour les droits des femmes aujourd'hui et pour les droits des femmes demain.

La gestation pour autrui : le problème se pose aujourd'hui, mais il reste encore périphérique. On voit bien que cela peut complètement envahir notre réalité.

Je crois que c'est important pour aujourd'hui, je crois que c'est important aussi pour le futur, puisque ces questions sont vraiment au cœur des libertés des femmes ; et je ne vous apprendrai rien lorsque je vous dirai à nouveau que **la question du contrôle du corps des femmes, sujet qui reste central, est éminemment politique bien sûr.**

Un exemple : peut-on dire que les avancées de la science en matière de techniques procréatives concourent à émanciper les femmes ou bien au contraire est-ce que cela ne les enferme pas dans de nouvelles obligations, de nouvelles contraintes et de nouvelles injonctions ? Cela fera partie des choses dont nous débattons tout à l'heure.

Lorsque nous avons intitulé notre université d'été, du mot « marchandisation », qui est un terme de sens multiples, nous voulions parler du corps des femmes en tant que corps loué, corps vendu, corps modelé, corps érotisé, un corps qui est soumis à toutes sortes de normes, que ces normes soient sociales, commerciales ou culturelles.

Notre programme vous a peut-être donné l'impression que nous allions traiter de très nombreux sujets et c'est vrai que nous évoquons des thèmes très nombreux. Pourtant, il y a un véritable continuum entre toutes ces thématiques parce que l'avortement et la procréation médicalement assistée qui sont les thèmes de la première table ronde abordent le droit fondamental des femmes à la maîtrise de leur corps. La deuxième table ronde, les mères porteuses et la prostitution, dénonce l'utilisation à des fins marchandes du corps des femmes pour le bénéfice d'autrui. Et, au travers du traitement de l'image des femmes dans les médias, de l'hypersexualisation du corps des femmes et des petites filles, de la pornographie et du voilement du corps des femmes, eh bien nous allons montrer - j'espère que nous allons réussir à montrer - combien le consensus social, combien ce que notre société est prête à accepter, tire un trait sur l'éthique la plus élémentaire et sur les valeurs de l'égalité, pour façonner les petites filles dès leur plus jeune âge à l'acceptation par elles-mêmes et par la société, de la marchandisation de leur corps. **Autrement dit, tout concourt dans notre société, tout fonctionne pour que le corps des femmes soit un objet marchand à des degrés divers.**

Je voudrais dire aussi que les progrès formidables que nous avons engrangés depuis 2012 sur le terrain de l'égalité professionnelle, sur le terrain de la lutte contre les violences faites aux femmes, sur la question de la prostitution, sur la question de la parité politique, sur la question de l'avortement sont vraiment à prendre en compte.

**Prenons le cas de l'avortement : remboursement total de l'avortement y compris des frais collatéraux liés à l'avortement ; renforcement des dispositifs d'information et d'accompagnement des femmes avec un site officiel géré par le Planning familial, mais financé par le ministère ; suppression du délai de réflexion sur l'IVG, point qui était essentiel.** Ce sont des éléments qui effectivement permettent ou devraient permettre ou ont pour objectif de permettre un accès déculpabilisé des femmes, en France tout au moins, à l'avortement. Et ce, bien qu'il reste, il faut bien le dire, dans certains endroits du territoire encore des difficultés d'accès, en particulier liées à l'organisation hospitalière. Mais globalement, c'est un droit qu'on peut exercer sans contrainte en France. Les intervenant.e.s de cette table ronde aborderont bien sûr toutes ces questions.

Mais ce droit fondamental n'est jamais acquis. On le sait, la vigilance est toujours de mise, en particulier pour le droit à l'avortement. Les régressions de ce droit dans les pays d'Europe de l'Est en particulier doivent contribuer à continuer de mobiliser les féministes, ce qu'elles font d'ailleurs, et l'on voit qu'elles sont mobilisées, chaque fois que c'est nécessaire.

**L'accès à un avortement qui soit sûr et légal, l'accès à la contraception pour toutes y compris pour les jeunes filles est une composante-clé, il faut le dire, il faut l'affirmer, de la réussite des politiques de développement international.** Non pas pour limiter les naissances, non pas dans une perspective philosophique malthusienne, mais pour donner aux filles la possibilité de gérer elles-mêmes leur volonté d'avoir des enfants ou pas et de les espacer ou pas. **C'est un facteur élémentaire de réussite des politiques publiques d'aide au développement, c'est une question aussi d'égalité des sexes et de lutte contre la pauvreté.**

L'avortement et la procréation médicalement assistée ou PMA sont à rapprocher aussi parce que c'est le même droit des femmes à disposer de leur corps dans le cadre de la procréation ou non. Et je le dis ici, je l'ai dit dans d'autres circonstances : quelle que soit sa situation familiale, économique, sociale, quelle que soit sa sexualité, une femme doit pouvoir décider pour elle-même, quand sa décision n'a pas d'incidence sur le corps d'une autre personne. **C'est une décision qui la concerne elle.** Dans la poursuite de ce que je viens de dire, on peut se demander légitimement pourquoi l'accès à la procréation médicalement assistée des femmes célibataires ou des couples lesbiens reste discriminatoire alors même que le droit a consacré la reconnaissance de toutes les sexualités.

Lorsque nous traitons de la procréation médicalement assistée (PMA), c'est bien de la reconnaissance de l'autonomie des femmes dans la maîtrise de leur corps et de leur reproduction dont il est question. Ces aspects seront également débattus dans une table ronde.

**Bien qu'elles soient souvent mises en parallèle, la GPA et la PMA n'ont aucun rapport.** Ça n'est pas du tout la même chose, elles n'ont rien de commun ni en termes de techniques scientifiques, ni en termes de projets de société, ni dans le sens qu'elles portent, ni dans les conséquences qu'elles ont par rapport à la dignité des femmes bien que, et je le redis, et je vais être très sexiste en disant cela, bien que les couples homosexuels masculins font le parallèle entre les deux en disant « Si les couples lesbiens féminins ont accès à la PMA, pourquoi, nous, n'aurions-nous pas accès à la GPA ? » Eh bien parce que ce n'est pas du tout la même chose, parce que la GPA, les mères porteuses comme son nom l'indique, fait appel au corps de quelqu'un d'autre et que ça met la dignité des femmes en cause. Je crois qu'il faut vraiment que l'on discute bien là-dessus, que

l'on soit armé là-dessus, parce que le débat sur la GPA, va nous revenir. Il revient encore, il y a à nouveau des groupes de pression, etc. A nous d'être armé.e.s pour être capables d'expliquer à quel point nous refusons ce que signifie la réalité des mères porteuses. Nous ne sommes pas, à propos des mères porteuses, dans un regard moralisateur, mais nous sommes dans un regard sociétal par rapport aux droits des femmes, parce que l'on voit arriver progressivement une nouvelle norme sociale et commerciale qui s'impose aux femmes dans de nombreux pays, mais n'est pas encore acceptée en France.

Le Président de la République a dit à quel point il était hors de question que la GPA puisse intervenir en France et à quel point il y était opposé. Mais il y aura d'autres élections, et un jour, peut revenir l'idée qu'il peut y avoir un projet familial et un projet parental pour les couples homosexuels ou hétérosexuels, qui reposerait sur un corps qui serait marchandisé, qui serait prestataire d'un service procréatif et qui tiendrait sa légitimité d'un principe d'échange commercial réciproque dans un monde où tout est marchandisé : d'un côté un utérus et de l'autre une indemnisation. Et en plus, c'est complètement normal puisque les femmes sont bonnes et généreuses par nature comme chacun sait, pleines de bons sentiments et que donc, face à des couples qui sont en détresse parce qu'ils ne peuvent pas avoir d'enfants, de tout temps elles ont prêté leur utérus ! C'est ce qu'on nous dit : déjà dans le passé les femmes faisaient des enfants pour leurs sœurs, leurs cousines, pourquoi ne pas continuer, en plus on les paierait, c'est merveilleux ! C'est un monde de bisounours qu'on nous présente !

**La réalité est beaucoup plus douloureuse et difficile. Le corps des femmes n'est pas une matrice pour la satisfaction du besoin d'enfants de quelques-uns.** Ne nous laissons pas apitoyer par la réelle détresse de certaines familles. Ce n'est pas le sujet, la loi n'est pas faite pour ça. Elle n'est pas faite pour répondre aux besoins de deux ou trois ou 15 ou 100 personnes.

Je crois que nous pouvons nous féliciter du fait que le rapport de Sutter, du nom de la députée belge qui portait le projet de faire accepter la GPA, a été repoussé, et puis la résolution du Parlement européen en décembre 2015 est claire : la pratique de la gestation pour autrui va à l'encontre de la dignité humaine de la femme.

N'oublions pas, par contre, que la France a été condamnée à l'obligation d'inscrire à l'État civil des enfants nés de gestation pour autrui et que le débat va resurgir et qu'il va s'imposer à nous. La famille Mennesson est très active dans ce domaine, et très bien vue par les médias qui adorent ça. Ils adorent un homme et une femme qui ont eu des enfants dans un pays étranger, aux États Unis. Ils en parlent magnifiquement bien tous les deux. J'ai eu l'occasion de les auditionner à l'Assemblée nationale, il y a un certain temps, ils en parlent avec des trémolos dans la voix, ce que je peux comprendre, pour dire qu'il faut absolument donner un État civil à leurs enfants malgré les méchants parlementaires, etc. On connaît ça par cœur, mais pour autant on peut se laisser abuser.

Sur la prostitution, deux mots. **Maud Olivier** parlera demain des avancées formidables de la loi sur la prostitution dont on me disait tout à l'heure que des choses sont déjà mises à place, mais que la partie indemnisation des femmes victimes patinait. Là, c'est dramatique parce que cette loi ne peut pas s'appliquer convenablement si les personnes qui veulent sortir de la prostitution ne sont pas aidées sur cela.

Il faut aussi, je crois, qu'on soit capable de questionner l'hypersexualisation du corps des femmes et des filles parce qu'il faut que nous soyons capables d'analyser comment toutes sortes de normes sont en train de façonner l'image et la représentation du corps des femmes, les conséquences que cela a sur la socialisation des jeunes et sur les rapports filles/garçons qui peuvent faire peur. **Et aussi le lien entre cette normativité et le fait qu'il y a une réelle tolérance sociale pour certaines formes de violences faites aux femmes.** L'image que l'on a des femmes effectivement y conduit, lorsque l'on considère que ce ne sont pas exactement des êtres humains à part entière, on peut accepter certaines choses.

Je veux aussi insister sur le fait que lorsque l'on parle du corps des femmes instrumentalisé, on ne peut pas passer sous silence la question du voilement, d'autant qu'elle est au cœur du débat médiatique. Je vous recommande à ce sujet l'article que je trouve excellent de **Gérard Biard** sur le Burkini dans Charlie hebdo. C'est notre position, le voilement c'est l'inscription d'une fonction de séparation et de différenciation communautaire et nous savons combien cela peut impacter le vivre ensemble. Nous avons largement débattu de cela l'année dernière. Je vous renvoie aux actes de l'université d'été-2015<sup>5</sup>. Ces questions conduisent à étudier le rapport entre notre société, le politique et les droits des femmes. **Le voilement des femmes est à mon avis la représentation d'une assignation sexuelle des femmes poussée à son paroxysme. C'est le corps de la femme que l'on cache, mais qui, paradoxalement, est tellement visible par le voilement parce qu'il est dangereux pour l'homme et que le seul moyen effectivement de la protéger de son pouvoir maléfique sur les hommes et de la voiler.** Ce point mérite aussi d'être approfondi.

Nous avons largement matière à débattre et réfléchir. Demain matin, nous recevrons notre Ministre, **Laurence Rossignol**, et enfin **George Pau-Langevin**, la Ministre des outre-mer, viendra nous rencontrer en fin d'après-midi.

Nous avons voulu en ouverture de ces deux journées de travail, proposer sur tous ces sujets un double éclairage à la fois économique et juridique.

Donc, nous vous proposons en ouverture une sorte de cadrage. Madame **Françoise ASSUS-JUTTNER** est avocate au barreau de Nice et Présidente de *l'Association française des femmes des carrières juridiques*, seule association de ce type qui soit reconnue ONG à l'ONU. Vous êtes également membre de la *Fédération internationale* du même nom. Vous êtes avocate au barreau de Nice depuis un certain temps ; vous êtes associée à des groupes de travail qui réfléchissent sur le statut de la femme dans l'emploi, des femmes au sein de la famille et au sein de l'entreprise. Vous êtes enfin l'auteur.e d'ouvrages et de publications sur le statut de la personne et vous avez aussi une réflexion argumentée sur la GPA.

**Geneviève DUCHÉ**, vous êtes une féministe bien connue, universitaire, docteure d'État en sciences économiques et diplômée en sociologie et psychologie. Vous présidez enfin *l'Amicale du Nid*. Vous avez été vice-présidente de votre université à Montpellier ; vous avez créé la mission pour l'égalité entre les femmes et les hommes à l'université de Montpellier III et vous avez cofondé l'association citoyenne *Maintenant à Montpellier*. Votre livre sur la prostitution<sup>6</sup>, que j'ai préfacé, examine comment le rapport social de sexe articulé au système de marchandisation

<sup>5</sup> « Droits des Femmes et laïcité », actes de la 23<sup>ème</sup> Université d'été de l'Assemblée des Femmes (2015)

<sup>6</sup> « Non au système prostitutionnel » (2016)

généralisée engendre cette violence qu'est la prostitution. Vous en analysez les processus et les conséquences sur les victimes.

Je vous remercie, et vous donne la parole.

### **Françoise ASSUS-JUTTNER**

Je vous remercie de m'avoir conviée à votre tribune.

J'ai entendu quelques hésitations lorsque vous m'avez présentée. Ces hésitations, je les comprends tout à fait, car moi-même, si j'avais eu une interrogation,... En écoutant les différents discours, je me suis dit : « Mais oui, je sais pourquoi je suis là ». Je sais pourquoi je suis là et je vais rendre hommage à mes parents, chose qu'il ne faut jamais faire lorsque l'on est avocat, il ne faut jamais parler de soi, mais vous allez comprendre pourquoi je vais le faire.

J'ai pensé à mon père, obstétricien dans une Algérie colonialiste qui en tant qu'obstétricien a commencé son combat contre les chirurgiens qui avaient une notion du corps de la femme qui appelait à la mutilation plutôt qu'à la reconstruction.

J'ai pensé à lui qui exigeait que les cours d'accouchement sans douleur, au lendemain de la Libération, se fassent en arabe pour celles qui ne parlaient pas français.

J'ai pensé à ma mère, médecin dans un quartier populaire de la ville d'Alger qui, lorsque des personnes, éventuellement voilées venaient lui demander de percer les oreilles des bébés, les mettait vertement à la porte en disant « Je suis contre les mutilations du corps ».

J'ai fait mai 68 et donc je me suis percé les oreilles à l'âge de 30 ans rejetant ces deux bourgeois qu'étaient mes parents qui pourtant, arrivant dans les Alpes-Maritimes ont, non sans mal, fondé le Planning Familial.

Donc, voyez-vous, je ne crois pas être là parce que je suis avocate, je ne crois pas être là parce que je suis présidente de je ne sais quoi, je suis là parce qu'il y a un chemin.

Mais si j'en parle- je fais référence au livre qui est à l'entrée<sup>7</sup>- il y a une chose à laquelle mes parents n'avaient pas pensé. Ils avaient un discours scindé. C'étaient des laïques, des résistants, ils luttait pour la laïcité et d'un autre côté, ils luttait pour les droits des femmes. Ils n'avaient pas fait la jonction. **Cette jonction qu'aujourd'hui nous faisons, c'est que la laïcité est le corollaire nécessaire et obligatoire de la réflexion sur les droits des femmes ; le droit et l'égalité des genres passent par la laïcité.**

Dans mon propos, je vais - puisque je suis là quand même parce qu'il est question du « corps des femmes marchandisé, enjeu actuel des luttes internationales » - je vais donc employer les termes de **réification, chosification puisque le commerce, la marchandisation, reposent sur l'objet du contrat, le corps, qui est un objet et non pas un sujet.**

La marchandisation du corps ne devrait pas dans une société idéale être envisagée d'une manière distincte entre corps masculin et corps féminin. Cette interrogation est fondée sur un adage « *Noli me tangere* » (Ne me touche pas) : je ne vais pas me percer les oreilles parce que je ne dois pas porter atteinte à mon corps. Eh bien cet adage n'est pas genré, il est issu de la coutume religieuse et il s'est laïcisé par la loi.

C'est sur cet adage que s'est construite en France l'interdiction du châtement corporel et du commerce du corps par l'affirmation que celui-ci est hors patrimoine. **Ce principe est consacré**

<sup>7</sup> Actes de l'université d'été de l'Assemblée des Femmes- 2015 « Droits des femmes et laïcité »

**par notre Code civil : chacun a droit au respect de son corps ; le corps humain est inviolable, le corps humain, ses éléments et ses produits ne peuvent faire l'objet d'un droit patrimonial.** Chacun est donc protégé contre l'atteinte à son corps et le juge peut prescrire toutes mesures nécessaires à sa protection, c'est également dans notre législation.

Ce corps est pris dans son entier, il s'étend aux éléments : organes, tissus, cellules, gamètes, sang. Ce qui d'ailleurs fait que tout don en France est anonyme et obligatoirement public. Il n'y a pas d'organismes privés qui pourraient s'occuper du don du sang.

Je vous invite à lire à ce sujet la réflexion de **Madame la professeure Frison-Roche** sur la réforme actuelle du Code civil et en particulier les contrats d'où l'on fait disparaître la notion de personne alors que le Code civil faisait partage entre le droit de la personne et le droit des biens.

La personne, c'est une notion qui, par le droit, s'est distinguée de la chose. C'est une fiction, le corps se rattache à la personne et c'est le droit qui a permis de sortir de l'artifice religieux, l'âme, pour que soit instauré un texte qui fasse qu'il n'est pas une chose.

Selon un grand juriste, j'en citerai peu, mais je suis bien obligée en tant que juriste de service de faire référence à la doctrine, **Monsieur Philippe Malaury**, il s'agit là, dans cette fiction, d'une transcendance qui a permis à l'homme de sortir de l'esclavage et de l'exploitation sexuelle. Mais, dit-il, « *la distinction entre la personne et la chose est aussi altérée par toutes sortes de règles disparates traduisant une réification partielle de la personne* »<sup>8</sup>, chosification qui conduit donc à la marchandise.

Voilà que, nous le verrons en particulier avec la GPA, voilà que la personne, le droit de la personne tombe dans le droit des affaires avec pour seule limite, nous en avons parlé tout à l'heure, Geneviève, le concept, par essence subjectif, de dignité humaine qui n'a été introduit dans notre jurisprudence qu'en 1994 par un arrêt du Conseil d'État. Voilà pourquoi le droit des femmes est interpolé par ce processus de chosification, parce que c'est la femme qui est la première visée.

Nous allons étudier cette question tout d'abord sous cet aspect, la chosification du corps de la femme par la coutume ou par la pratique, dans un cadre international. Puis, nous donnerons quelques exemples que j'appellerai transfrontaliers et parmi eux, et en dernier chapitre, celui de la GPA, mais que je réserverai à l'intervention de demain matin pour ne pas peser sur la longueur des débats de la matinée.

### **La chosification du corps de la femme par la coutume et la pratique, qu'en est-il ?**

Précisons à ce stade, que le principe édicté par l'article du Code civil que je viens de citer ne contient pas le terme de marchandises, ne contient pas le terme de commerce, **il contient le terme de patrimoine**. Donc, en Occident que ce soit par le droit romain ou par la coutume tirée des textes bibliques, étaient hors patrimoine tant le corps que ses parties et tant celui de la femme que celui de l'homme. Mais on entend déjà une différence sémantique, différence sémantique chère à Benoîte Groult : le patrimoine, la possession, sont masculins. Patrimoine, *Pater*, le corps ne fait que partie des biens du père, de l'homme. C'est que donc le principe de non patrimonialité du corps se pose de manière tout à fait singulière pour la femme alors qu'elle donne naissance au corps du bébé, et ce principe ancien qui nous vient des Romains était d'un temps où le gamète masculin était totalement ignoré et la filiation génétique paternelle ignorée, la paternité n'étant reconnue que dans la possession de la chose, des biens et de la famille, la famille étant en quelque sorte chosifiée.

<sup>8</sup> Dictionnaire d'un droit humaniste LGDJ, février 2015.

Ceci n'est pas sans rapport avec l'approche internationale du droit des femmes.

Où que je me sois trouvée en conférence, et j'ai parcouru bien des pays, j'ai entendu ici le Congo, là le Mozambique, la France, l'Italie, la Turquie, etc. tous avaient signé des conventions internationales qui affirment et prônent la protection de l'enfant, l'égalité des statuts entre femmes et hommes, mais toutes ont témoigné de l'effet très limité de leur signature dans les faits, alors même **qu'une fois le traité international signé il est introduit dans la hiérarchie des lois, et a valeur supérieure, supérieure même à la constitution.**

Je ne vais pas les citer ces conventions, je ne vais pas vous faire cette offense. Allez sur le site des droits des femmes, elles y sont toutes. Cette adhésion aux conventions internationales se généralise dans tous les pays du monde, des plus riches aux plus pauvres. Et pourtant, l'application se heurte aux coutumes. **La coutume est une source de droit, mais de valeur inférieure** et on ne peut pas l'utiliser si elle est contraire à celle supérieure. Et pourtant, d'une manière récurrente et historique, on l'applique et d'une manière récurrente et historique les coutumes asservissent la femme sauf dans quelques civilisations matriarcales qui d'ailleurs sont en voie de disparition.

Ce conflit entre le traité et la coutume est à l'ordre du jour des travaux de l'ONU. C'est une grande préoccupation, car nous pensions, nous, Association des femmes des carrières juridiques qui s'est fondée en 1905, nous pensions que c'est par le droit que nous y arriverions et voilà que le droit est en échec. Parce que - et on va retrouver la laïcité- parce que la coutume s'appuie le plus souvent sur des rites religieux et les rites religieux ont été introduits dans le droit de la personne, et le statut de la personne et de la famille est régi par la loi religieuse dans bien des états, lesquels affirment l'infériorité civile de la femme. « La coutume n'étant », je vais citer le doyen Jean Carbonnier éminent juriste, « **la coutume n'étant qu'un mécanisme par lequel la religion peut intervenir dans le droit** »<sup>9</sup>. Un mécanisme, ce n'est pas une loi, ce n'est pas l'Assemblée nationale, c'est un mécanisme. **Il faut dans notre réflexion que nous repérons ces mécanismes.** C'est dire aussi que c'est le degré de laïcité d'un pays qui va nous permettre de mesurer la force de ce mécanisme. C'est une réflexion qui a été conduite l'an dernier à cette tribune, je suis certaine qu'elle se poursuivra dans le débat.

Les coutumes, les pratiques religieuses dans l'espace public font de la femme un corps dont on dispose. Il y a souvent en arrière-plan de la coutume le contrat financier par lequel la femme est devenue objet d'échanges voire monnaie d'échange.

#### **Voyons quelques exemples transfrontaliers.**

Prenons d'abord celui de la vente de la fille comme servante dans des familles riches et hors territoire. J'ai entendu des magistrates témoigner d'audiences de fausses adoptions qui, en réalité, cachaient une vente de la petite fille, de la mineure, pour qu'elle aille servir des familles riches. Il en va également de la pratique du mariage précoce qui a la même fin. C'est que la petite fille représente un patrimoine, une terre, une somme d'argent, une économie dans le budget de la famille, on aura une bouche en moins à nourrir. Eh bien, c'est un phénomène de chosification du corps de l'enfant et en matière de mariage forcé, la scène judiciaire n'est pas le seul lieu de lutte. Je vous renvoie au rapport de l'Unicef qui fait part d'expériences dans des contextes aussi variés que le Bangladesh, le Burkina Faso, Djibouti, l'Éthiopie, l'Inde, le Niger, le Sénégal, la Somalie où il

<sup>9</sup> Jean Carbonnier, « La religion, fondement du droit ? »



s'agit de combiner certes les mesures légales, mais de faire des propositions alternatives viables et de proposer des espaces de dialogue pour permettre aux communautés d'arriver à une décision collective et de mettre fin au mariage précoce. Il paraît qu'il y a là un progrès.

Mais il n'y a pas que la coutume ; par exemple en France, un des pays les mieux dotés en matière de protection juridique dans ce domaine, il y a des statistiques peu encourageantes.

*Noli me tangere*, c'est d'abord la prohibition de porter des coups au corps de l'autre. Or, on sait que sur **13 crimes intrafamiliaux, il y en a deux d'une femme sur un homme quand il y en a 11 d'un homme sur une femme et parmi eux il y a trois femmes qui meurent.**

**La prostitution.** On va vous en parler tout à l'heure. Ça relève de la chosification et d'ailleurs, il y a toujours un consommateur homme, parfois très médiatique, vous voyez à qui je pense, qui valorise ce « plus vieux métier du monde ». Métier, c'est l'argent, c'est la marchandisation, c'est la chosification. Je passe sur les justifications les plus humiliantes. D'ailleurs, ces justifications humiliantes : « c'est l'usage », « ça a toujours été comme ça », « ça ne peut pas changer », etc. Lisez-les. **Elles sont presque mot pour mot les mêmes que celles qui ont été utilisées, lorsqu'il fut donné de lutter contre l'esclavagisme.**

**En ce qui concerne l'excision,** il s'agit également d'une mutilation. Nous n'y sommes pas encore alors qu'effectivement il y a eu des conventions internationales qui ont été signées. Il y a huit jours, le 17 août 2016 au Burkina Faso, l'épouse du chef d'État a dénoncé la pratique de l'excision et a condamné ce phénomène je cite « *d'un autre âge, en Afrique, en général, et au Burkina Faso en particulier* ».

**Tous ces exemples, sommairement vus, révèlent un certain échec du droit.**

Je parlerai de l'exemple de la GPA demain, **je parlerai de la folie de vouloir aménager une pratique. On sait que la pratique c'est la coutume, on sait que la coutume est hostile aux droits des femmes. Je vous demanderai de vous méfier de l'aménagement des pratiques.** Est-ce qu'on va aménager les violences en disant « Il faudrait que ce ne soit que deux coups au lieu de 150 » ? Ce n'est pas possible.

Et puis, je pense, que nous devons effectivement avoir un regard sur les progrès scientifiques qui sont orientés et qui, alors que ce serait possible, ne servent pas nécessairement le progrès en matière de gestation et de fertilité, pour que ce drame de l'infertilité qui frappe les pays occidentaux, pour bien d'autres raisons, dont le travail de la femme - le travail de la femme qu'il faut saluer -. Ainsi la parturiente âgée est moins fertile que la parturiente jeune or, il faut qu'elle travaille, qu'elle ait un métier comme les autres ; et la misère, lutter contre la misère, lutter pour le salaire minimum d'existence qui serait également celui de la femme égale de l'homme et qui la sortirait de cet asservissement par la religion et la coutume. **Mais ne lâchons pas, c'est par le droit aussi qu'il faut aller** et je terminerai par le jugement du tribunal administratif de Nice de la semaine dernière qui, pour la première fois, a fait appel au principe de laïcité pour valider l'interdiction du maillot intégral. Je vous remercie.

**Danielle BOUSQUET**

Merci beaucoup d'avoir posé ces fondamentaux. Geneviève Duché maintenant, toujours sur le même thème.

## Geneviève DUCHÉ

Bonjour, et merci de m'avoir invitée. Sur le même thème, vu différemment, mais d'une façon tout à fait complémentaire, il va être particulièrement difficile d'intervenir après une brillante avocate, mais je vais essayer de faire du mieux possible.

J'ai intitulé cette présentation: « *Marchandisation du corps des femmes, libéralisme et patriarcat ou, quand l'articulation libéralisée de l'économie et du patriarcat généralise et banalise la marchandisation du corps des femmes* ». Ainsi le titre indique bien l'hypothèse que je fais au départ, à savoir qu'il y a **interrelation entre le libéralisme économique, le capitalisme, et le patriarcat, le rapport social de sexe** que nous connaissons, pour organiser une marchandisation mondiale du corps des femmes. Il faut donc passer par l'analyse des deux systèmes pour comprendre le phénomène que nous voulons étudier aujourd'hui.

### **Je commencerai par l'économie de marché.**

Qu'est-ce qui peut nous faire comprendre cette marchandisation ? C'est d'abord de comprendre la genèse de l'économie de marché, du modèle économique tel que nous le connaissons.

La marche vers le capitalisme industriel a été longue et accompagnée de transformations sociales profondes et fort douloureuses pour une grande partie des peuples qui l'ont subie -ou la subissent encore-, ainsi que de la séparation entre l'économie et la société.

Le capitalisme pour son institution et son développement s'est nourri et se nourrit de l'appropriation du corps des femmes par le groupe des hommes, système qui le précédait, et de l'usage de la force de travail des femmes, dévalorisée par rapport à celle des hommes.

Les deux systèmes économie libérale/capitaliste, et patriarcat sont donc inter-reliés. **Les deux systèmes présentent une matérialité, le marché généralisé et l'accumulation du capital pour le système économique libéral, l'appropriation du corps des femmes pour la progéniture, le sexe et le travail et les soins domestiques pour le patriarcat** ; les deux systèmes produisent chacun une idéologie qui crée les conditions de maintien de l'ordre existant et son intégration comme norme. Pour l'économie de marché et le libéralisme économique, marché et recherche du maximum de satisfaction matérielle appuyés sur la propriété seraient seuls régulateurs efficaces de l'économie mondiale. Pour l'appropriation du corps des femmes par les hommes qui constitue le rapport social de sexe, de domination des hommes sur les femmes, l'idéologie sera la naturalité de la valence différentielle et de la hiérarchie des sexes (Françoise Héritier) qui ne pourraient alors être remises en question.

Pour comprendre les processus de marchandisation mondialisée et particulièrement de marchandisation des corps des femmes il convient donc de connaître les processus et les dynamiques des deux systèmes qui, se nourrissant et se renforçant l'un l'autre, produisent la chosification des personnes, et en particulier et de façon massive, la banalisation de la chosification des femmes.

### **1-La marche vers le marché généralisé et le libéralisme économique**

Les échanges marchands et l'existence de l'argent sont très anciens dans certaines sociétés ou parties du monde, mais cela ne signifie pas que le marché a eu une grande place dans la vie de ces sociétés et pour les peuples de ces contrées. Cela ne signifie pas non plus, au contraire de ce qu'affirment la plupart des économistes libéraux, que les êtres humains ne sont mus que par leur

intérêt et vont toujours rationnellement chercher à maximiser leur avantage en produisant ainsi, comme par miracle (la main invisible d'Adam Smith), si on les laisse faire, un état optimum pour tous de la satisfaction matérielle. Cette vision réductrice de l'être humain, *homo œconomicus*, et donc de la société, constitue l'idéologie libérale, celle qui entretient la fiction de la nécessité d'un marché autorégulateur seul efficace, sans intervention du politique, pour atteindre l'optimum du bien-être dans toute société. En fait, derrière cela, il y a à l'origine, l'intérêt puissant des marchands et industriels au moment de la révolution industrielle, groupe minoritaire détenteur de capital et plus ou moins soutenu par la puissance publique selon les moments.

En d'autres termes si l'échange de biens existe depuis très longtemps<sup>10</sup> (et particulièrement l'échange des femmes, biens appropriés !), il n'est pas à confondre avec l'instauration du « tout marché » comme principe régulateur universel.

L'échange c'est ce qui permet de satisfaire des besoins matériels par une certaine division du travail ou la prise en compte des différences de produits de la terre sur laquelle vivent les groupes humains, la prise en compte aussi des différences de savoir-faire artisanaux etc.

Ainsi dans l'échange de la petite production marchande le producteur par exemple un artisan autonome va échanger une marchandise contre une autre, il va vendre le produit de son travail contre de l'argent pour acheter le bien nécessaire à sa vie.

Alors que dans l'échange marchand capitaliste, le marchand va, avec une somme d'argent, acheter une marchandise qu'il va revendre pour une somme d'argent plus importante, il accumule ainsi le capital. La marchandise ne lui est utile que pour obtenir de l'argent.

Avec le mercantilisme (16<sup>ème</sup>-18<sup>ème</sup> siècles) et surtout plus tard avec la révolution industrielle et sous l'effet de la concurrence internationale, les détenteurs de capitaux accumulés grâce aux marchés extérieurs (Voir Braudel avec l'économie –monde de la Méditerranée par exemple) vont organiser la production et la surveiller pour l'augmenter. Ils vont progressivement développer le marché intérieur et vont tout faire pour réduire les coûts de production. Ce sera alors l'avènement de la manufacture (réunions de travailleurs/ses, souvent des femmes, dans un même local pour surveiller la production), puis de la fabrique avec la machine à vapeur et enfin de l'usine moderne avec la mécanisation et les technologies de générations successives. Pour produire et faire des profits en vendant les marchandises, les capitalistes ont besoin de facteurs de production, la terre par exemple, libérée des entraves du droit ancestral à la terre et de travailleurs « libérés » de l'esclavage, du servage, de leur paroisse etc. Ils ont besoin de travailleurs mobiles et n'ayant plus rien pour vivre. L'artisanat va être en grande partie détruit dans ce mouvement, les capitaux accumulés par les grands marchands permettant d'investir dans la recherche et la technologie de façon à mettre en place des systèmes techniques inaccessibles aux artisans. Ces derniers tentent de résister en se regroupant ou en détruisant les machines des fabriques (luddisme début du 19<sup>ème</sup> siècle en Angleterre). Ainsi libérées - et nous voyons comment le terme de liberté prend un sens dévoyé alors -, les populations dépossédées de leurs moyens de travail n'auront plus pour vivre qu'à vendre leur force de travail, vente qui fera l'objet d'un contrat, d'un marché.

---

<sup>10</sup> Il a souvent été une solution organisée par les pouvoirs autochtones pour réduire les violences des razzias, des pillages, dans les agressions entre communautés ou coloniales. Le commerce peut être un facteur de civilisation au sens de rencontre de cultures sans brutalités physiques...

L'argent a été depuis très longtemps transformé en marchandise que l'on souhaite obtenir pour elle-même et non seulement comme un moyen d'échange plus pratique que le troc. L'argent contient du temps, du futur (l'accumuler pour l'avenir), de la capacité à s'auto produire (intérêt et spéculation), à accumuler le capital et de la puissance et du pouvoir (acheter biens et personnes, faire montre de richesse etc.). Il devient indispensable et première valeur dans des sociétés ou tout est mercantile.

Lorsque la terre devient un bien comme les autres et s'échange sur un marché (pour les produits de l'agriculture, de la sylviculture et richesses du sous-sol), il y a risque de sa destruction, et donc de la société et de l'être humain. En effet la terre est ce sur quoi nous naissons et nous vivons, la terre est ce qui porte l'Histoire et les moyens premiers de survie, la terre est l'espace vivant (faune et flore) de vie humaine. Lorsque ce bien est approprié pour la production capitaliste, l'enrichissement et la spéculation, il peut alors être soumis à toutes les transformations, à tous les pillages et les populations qui l'occupent peuvent en être chassées ; c'est ce qui s'est passé et qui se passe encore dans les terres de colonisation et de néo colonisation mais aussi en Europe avec la constitution de grands domaines capitalistes et la croissance des villes.

L'institution du marché de la terre est le premier acte de séparation de l'économie de la société.

Quant à la mise en place d'un marché du travail (échange de la force de travail contre un salaire), exigé par ceux qui voulaient accumuler du capital, il a deux aspects contradictoires. Le premier est celui de la libération des liens d'appropriation traditionnels (esclavage, servage par l'aristocratie ou les grands propriétaires) et est en lui-même un progrès social déterminant, désencastrant les personnes de sociétés holistes et marquant l'avènement d'une société d'individus. Le deuxième est la mise en coupe réglée des producteurs, la lutte contre leur indépendance (artisanat, petit commerce, interdiction des corporations) et l'usage comme marchandise de l'humain. La liberté des travailleurs va être toute relative et leurs moyens de vie précaires, l'employeur, l'entrepreneur capitaliste n'ayant pas pour but de créer des emplois mais d'accroître son capital et de faire des profits pour réinvestir et/ou spéculer. Ainsi les conditions de vie des salarié.e.s au 19<sup>ème</sup> siècle là où la révolution industrielle se faisait et aujourd'hui, là où le développement capitaliste se réalise, n'ont bien souvent rien à envier à celles des esclaves et des serfs (voir les travailleurs chinois en exode de leur terre qui vivent comme des rats dans des caves à Pékin, les conditions de vie des mineurs dans les mines de métaux précieux d'Afrique subsaharienne, les salarié.e.s agricoles de certains domaines latifundiaires en Amérique du Sud etc.). Aujourd'hui les précarités, exclusions et pauvreté sont massives.

Il fallait évidemment abolir l'esclavage et il faut poursuivre notre lutte contre toutes les formes actuelles de cet asservissement ! La question n'est pas là.

Mais le problème de cette grande transformation (Karl Polanyi) qui commence dès le 17<sup>ème</sup> siècle et qui connaît des phases d'accélération voire de mutations est qu'elle provoque la séparation radicale entre l'économie et la société, entre le marché autorégulateur et le politique, - au moins au niveau du message fictionnel-, et la marchandisation de l'humain et de son milieu de vie. Cette transformation qui produit régulièrement des crises profondes destructrices de valeurs et de vies, mettait en péril la société entière et cela continue. La résistance s'est organisée (le mouvement coopératif, le syndicalisme, des révolutions, les utopies, le socialisme, le féminisme, l'écologie etc.). Le capitalisme a gagné jusqu'à aujourd'hui.

Cependant la transformation a finalement dû être opérée avec l'intervention des pouvoirs publics pour protéger la société, pour éviter que la force de travail ne soit surexploitée et détruite, le capitalisme l'aurait été avec, d'où l'ambiguïté de l'intervention étatique dans un régime de libéralisme économique. Ainsi les pouvoirs publics ont mis en place des politiques de protection sociale et protectionnistes au niveau commercial, mesures qui craquent ces dernières années de manière différenciée selon les pays et volontés politiques, il faut le rappeler.

## **2-Internationalisation, mondialisation et globalisation :**

**Quand on parle de mondialisation, on évoque la plupart du temps l'emprise d'un système économique, le capitalisme sur l'espace mondial.** Cette emprise se manifeste sur le plan géopolitique. Avec l'effondrement du bloc soviétique à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle a disparu l'un des obstacles les plus importants à l'expansion du capitalisme. Là où le régime dit communiste survit comme en Chine c'est parce qu'ont été mises en place des mesures d'ouverture à l'économie de marché et aux capitaux étrangers. En Amérique centrale et du Sud, en Afrique, le capitalisme est encouragé de façon systématique par des institutions internationales comme la banque mondiale et le FMI.

En plus, l'emprise universelle du capitalisme tend à déborder voire détruire la logique d'un système interétatique, elle y substitue une logique de réseaux transnationaux, réseaux d'entreprises puissantes, réseaux de finances et de pouvoirs. **La mondialisation enfin, expression de l'expansion spatiale du capitalisme, est un processus de contournement, de délitement et de démantèlement des frontières physiques et réglementaires. La mondialisation est une vraie mutation comme celle de la mise en place du marché du travail.** Les parties constituant l'économie mondiale échappent au contrôle des Etats et portent atteinte à certains attributs essentiels de leur souveraineté donc de la souveraineté des peuples, monnaie, gestion des finances publiques. Ce processus institue, au lieu de complémentarités, une concurrence généralisée pour la maîtrise des marchés et des ressources (matières premières, mains d'œuvre, réseaux de distribution, savoir-faire, matière grise, épargne etc.) qui ainsi peut briser les compromis sociaux nationaux.

A partir de là, marché, marchandises et économie dominent la société, les sociétés. Disparaît la possibilité d'une économie qui organise réellement la satisfaction des besoins humains et qui permet l'accès de tous aux biens produits individuellement ou collectivement. Disparaît la possibilité d'une économie encadrée dans la société et qui obéirait aux projets de vie ensemble que les formations sociales se donneraient. C'est l'inverse, le diktat du profit et du tout marchand imprime son ordre et sa réification à toutes les sociétés dans le monde entier avec des effets contrastés et parfois contradictoires<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> Prolétarianisation des paysans et des artisans ; inégalités et pauvreté accrues mais émergence d'une classe moyenne qui vit mieux sur le plan matériel ; éclatement des familles et des communautés qui vulnérabilisent et isolent, mais libération des ordres anciens, émancipation partielle des femmes et leur accès au marché du travail ; représentation de la richesse matérielle versus pays riches comme seul moyen du bonheur ; migrations forcées liées à la captation des terres et des richesses par les détenteurs de capitaux mais aussi ouverture des frontières qui offrent des opportunités et qui permettent la communication, la rencontre entre les peuples ; marchandisation généralisée qui uniformise les modes de vie, transforme en marchandise les traditions et les productions locales (tourisme), qui donne le pouvoir à l'argent, cet équivalent général censé donner puissance et jouissance. La volonté de gain d'argent est une cause de grandes violences, des pires trafics, de la perte de sens et de la déshumanisation.

**Santé, éducation et culture qui sont des biens communs à préserver sont l'objet eux aussi de marchandisation.** Si le premier est la condition de la vie, les deux autres<sup>12</sup> sont des moyens de l'analyse critique, de l'action citoyenne, de la pensée et de la création ; ils sont donc moyens de résistance à préserver coûte que coûte. Mais observons que même le mot concept est marchandisé<sup>13</sup>, un concept, cette notion qui organise la pensée, qui permet le débat, l'analyse, les échanges d'idées, la compréhension de la complexité. Même ce mot devient une chose à vendre. N'entendons-nous pas constamment venant de la sphère marchande : « nous avons créé un nouveau concept ». Or penser c'est être et être c'est penser. Si on pense marchand on ne sera que marchand.e ou marchandisé.e.

Puisque les conditions même de la vie humaine ont été marchandisées pourquoi pas marchandiser le corps, il n'y a plus de limite à ce processus d'autant que l'idéologie libérale se charge de verrouiller l'ordre économique dominant.

### **3-L'idéologie du libéralisme économique et le conditionnement :**

**Ce ne sont pas les valeurs libérales émancipatrices et le pouvoir d'agir en Etre libre qui sont ici remises en question mais le récit fictionnel selon lequel les individu.e.s sont totalement maîtresses de leur choix et libres et adhèrent en toute conscience aux lois du marché en jouissant parfaitement de leur statut de producteur.trice.s et consommateur.trice.s.**

Le régime d'accumulation du capital vit de spéculation, de produits financiers, de rapines et de trafics aussi, et de la vente à l'échelle mondiale de marchandises avec une tendance à l'englobement de tout élément de vie, de pensée et d'action dans cette marchandisation. Un des moyens de l'accumulation est la manipulation constante des acheteurs et consommateurs. Dans une société du spectacle (Guy Debord) et de la vitrine, souvent confondus avec la communication, l'incitation constante à consommer s'arrime sur le manque, manque à être et manque à avoir, savamment entretenu par l'offre de nouveaux biens, par les messages publicitaires. Quel est le sens, quels sont les effets par exemple des promenades du samedi ou du dimanche en famille ou en bandes de jeunes dans les centres commerciaux, de ces moments de vide et d'exacerbation du spectacle de la marchandise et de l'envie ? N'est-ce pas le produit du tout marchand et l'expression d'un malaise profond qui ressortit à la fois de l'anorexie et de la boulimie, dans la perte du sens et de l'existence ? Tout est prêt alors, après la vacuité, l'absence de regards qui s'échangent entre humains puisque seule la marchandise est regardée, pour que la violence s'installe et que des manipulateurs aliènent encore davantage une jeunesse par des projets suicidaires qui semblent donner un sens.

**L'explosion des industries du sexe va de pair avec la mondialisation néo-libérale et les instances internationales ont tendance à aller dans le sens d'une libéralisation qui justifie prostitution et pornographie comme ultimes libertés. Le capitalisme a récupéré le sexe et « a**

<sup>12</sup> voir « *L'éducation devient un marché prometteur* » de Sylvain Aubry de la Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights dans la Lettre de Solidarité Laïque n° 53, 2016.

<sup>13</sup> Michèle Riot Sarcey, « *le Procès de la liberté. Une histoire souterraine du XIXe siècle en France* », leçon inaugurale, les entretiens de Pétrarque, Montpellier, juillet 2016.

**trouvé vocation à marchandiser le désir, notamment celui de la libération et ainsi à le récupérer et à l'encadrer »<sup>14</sup>.**

Les droits humains, l'interdit international de l'atteinte à la dignité humaine, la non patrimonialité du corps humain sont une défense, une protection, une réaction contre la marchandisation des corps, esclavage, traite des êtres humains.e.s sous toutes ses formes, exploitation du travail, exploitation sexuelle et ventes d'organes etc. L'affaire du lancer de nain est exemplaire et par ailleurs, par exemple l'OMS affiche sa lutte contre la marchandisation des organes et du sang. Mais où est la lutte de l'OMS<sup>15</sup> contre la gestation pour autrui et l'exploitation sexuelle, n'ont-elles rien à voir avec la santé ces marchandisations du corps ? oui mais du corps de femmes !

**La lutte contre la TEH (traite des êtres humains) est des plus molles dans la plupart des pays, l'exploitation sexuelle c'est-à-dire la prostitution est organisée dans beaucoup d'entre eux et les néo-libéraux, libertaires et pro-prostitution ou pro-sexes dont des universitaires, mettent en avant aujourd'hui une « TEH qui serait volontaire » expliquant ainsi que les plus vulnérables d'entre nous, des femmes et des enfants en migrations forcées par la misère, la violence de la guerre et du machisme dans leur pays, acceptent, pour s'en sortir, d'être mises sur le trottoir par des trafiquants pour être chosifiées et satisfaire la pulsion sexuelle des hommes des pays riches...rien de plus naturel ! Et surtout à ne pas interdire !**

Pourquoi en effet le marché autorégulateur éviterait les échanges économique-sexuels et la marchandisation du corps des femmes puisqu'elles ont été de tout temps appropriées par le groupe des hommes et que lorsqu'on possède une chose on peut la vendre ou si on ne la possède pas et on en a envie, on demande à pouvoir l'acheter si on ne veut la voler.

Les trafics illégaux et planétaires sont extrêmement nombreux, ceux qui les commandent très puissants. **Les industries du sexe, qu'elles soient réglementées, libres ou interdites, concernent des millions de personnes et rapportent des milliards (voir Poulin, Fondation Scelles) et ce sont toujours essentiellement les femmes et les enfants qui en sont les victimes.**

C'est cela qu'il faut examiner à présent, l'origine du côté du rapport social de sexe du processus de banalisation de la marchandisation mondialisée du corps des femmes. Il s'agit de l'appropriation du groupe des femmes par le groupe des hommes.

#### **4-L'appropriation du groupe des femmes par le groupe des hommes, le rapport social de sexe**

L'expression concrète de l'appropriation des femmes par les hommes est « *L'usage d'un groupe par un autre, sa transformation en instrument manipulé et utilisé aux fins d'accroître les biens mais également la liberté et le prestige du groupe dominant ou aux fins de rendre sa survie possible dans des conditions meilleures* », il s'agit du **sexage** pour C. Guillaumin.

Il existe deux formes d'appropriation, l'appropriation privée par le mariage et l'appropriation collective. Le mariage que nous n'avons pas aboli mais au contraire étendu, ou la formation d'un couple hétérosexuel pour ce qui nous concerne ici, est la forme courante de l'appropriation privée dans le monde entier, il légalise et entérine une relation qui existe avant lui et en dehors de lui

<sup>14</sup> Boltanski et Chiapello dans « *Le nouvel esprit du capitalisme* », Gallimard, 2002, p.226, cité par Richard Poulin, « *La mondialisation des industries du sexe* », p.143.

<sup>15</sup> L'OMS appelle en 2001 à la reconnaissance de la prostitution comme un métier et l'OIT (Organisation Internationale du Travail) depuis longtemps va dans ce sens.

c'est à dire l'appropriation collective des femmes par les hommes (le sexage). **Il suffit d'observer le harcèlement sexuel pour comprendre ce qu'est cette appropriation collective et ce qu'elle produit. L'enjeu du port du voile exprime aussi clairement ce rapport social et l'articulation appropriation privée/ appropriation collective.**

Les expressions particulières de ce rapport de sexage ou d'appropriation des femmes sont :

- **L'appropriation du temps**, dans le contrat de mariage, le temps est approprié sans qu'il y ait mesure du temps, limitation à son emploi, pas d'horaire comme c'est le cas dans les contrats de travail qu'ils soient salariaux ou non.
- **L'appropriation des produits du corps** : notamment les enfants : pas de contrat pour le nombre à livrer et la plupart du temps pas soumis à l'approbation de l'épouse (lutte pour le droit à la contraception et à l'IVG). En cas de conflit conjugal, c'est essentiellement la possession des enfants que réclament les hommes et non leur charge matérielle qu'ils confient rapidement à une autre femme le plus souvent.
- **L'obligation sexuelle : qui prend deux formes principales et très anciennes**. L'une qui existe par le mariage, un contrat non monétaire, et l'autre qui est directement monnayée, la prostitution. La femme mariée est appropriée par un seul homme, la femme prostituée est une femme commune au sens de bien commun qui appartient à tous les hommes et cela va avoir une grande importance dans la marchandisation des corps des femmes.
- **La charge physique et psychologique des membres du groupe** : Les femmes sont instrumentalisées comme outil pour l'entretien corporel, matériel et éventuellement affectif de l'ensemble des acteurs sociaux. L'appropriée est attachée au service du corps du dominant et des corps qui appartiennent ou dépendent du dominant. Ces tâches sont parfois effectuées par le salariat mais elles sont encore majoritairement effectuées hors du circuit salarial.

**Quand on est appropriée matériellement on est dépossédée mentalement de soi-même, l'individu femme n'émerge alors qu'avec difficulté.**

**L'esclavage a comme origine ce modèle de l'appropriation des femmes, il s'agit bien du même rapport d'appropriation.** Mais l'esclavage a été aboli au niveau de la planète, pas l'appropriation des femmes ou le patriarcat... ce ne sont donc pas des êtres humains ?

### **5-Les femmes dans l'économie libérale capitaliste et la marchandisation de leur corps:**

Dans le développement du capitalisme, les femmes ont vendu et vendent leur force de travail<sup>16</sup> et on parle souvent de cette surexploitation des femmes qui sont moins payées que les hommes. Par leur salariat elles permettent de mobiliser une plus grande force de travail pour la production, donc les profits. Par leur travail, elles permettent aux patrons de moins payer les hommes, c'est-à-dire de moins payer pour la reproduction de la force de travail, leur entretien et celui de la famille puisque les femmes reçoivent de l'argent de leur côté (salaire d'appoint).

**Sylvia Federici**<sup>17</sup> critique K. Marx qui n'a pas vu, qui n'a pas étudié, « *les profondes transformations que le capitalisme introduisit dans la reproduction de la force de travail et la position sociale des femmes* ».

<sup>16</sup> Dans le processus d'industrialisation capitaliste, femmes et enfants ont été jetés dans les manufactures, dans les mines et les fabriques puis les usines (lire « *Germinal* » d'Emile Zola).

<sup>17</sup> « *Caliban et la Sorcière. Femmes, corps et accumulation primitive* », Entremonde, 2014.



En analysant la transition vers le capitalisme, elle montre comment l'importance économique de la reproduction de la force de travail effectuée dans le foyer et sa fonction dans l'accumulation du capital « *devint invisible, mythifiée comme aspiration naturelle et qualifiée de travail de femmes* ».

**Longtemps les femmes n'ont pas fait vraiment partie du rapport social de classe, elles en ont été absentes parce que non sujets « libres ».** Le salaire de leur travail a été souvent donné au mari, au père ou au frère, jusqu'en 1907 en France pays où l'autorisation du mari pour travailler à l'extérieur de la maison n'a été supprimée qu'en 1965. Les femmes n'étaient pas, ne sont pas ailleurs souvent encore, des travailleuses libres, elles sont propriété d'hommes. Elles sont soumises à un rapport d'appropriation physique direct qui va être au fondement de la marchandisation de leur corps.

Le modèle de la famille bourgeoise avait écarté beaucoup de femmes du travail salarié dans les couches moyennes fin 19<sup>ème</sup> début 20<sup>ème</sup> siècle. Elles sont revenues sur le marché du travail, dans les épisodes de guerre au moment où les hommes étaient mobilisés par le combat, puis après la deuxième guerre mondiale par le double effet des besoins du capital, et de la lutte des femmes pour leur émancipation.

Les femmes ont aussi été déléguées à la consommation et à l'organisation de celle-ci (classe oisive de Veblen) particulièrement pour les classes bourgeoises et moyennes, ces dernières se développant avec le développement économique. Les femmes puisque biens parmi d'autres, doivent aussi être le reflet de la puissance et de la richesse du mari.

#### **Appropriation et marchandisation :**

**C'est la marchandisation généralisée aidée par les TIC (technologie d'information et de communication) qui a utilisé l'appropriation des femmes pour la monétisation de tous ses aspects et qui a oblitéré son origine, le rapport social de sexe.**

Les féministes des pays comme le nôtre qui construisent l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ont obtenu, non sans luttes, de vider peu à peu le mariage de son contenu patriarcal (contraception, IVG, partage des responsabilités, des pouvoirs, transformation des règles du divorce, condamnation des violences dans le couple, reconnaissance du crime de viol dans le mariage) - c'est pourquoi il a pu être étendu à d'autres formes de couple que celui H/ F...seul ou presque le travail domestique et le travail de soins aux autres n'ont pas été touchés...ils sont toujours l'apanage des femmes et leur servitude.

**Pour la prostitution, pilier essentiel avec la pornographie, des industries du sexe, le paiement d'un acte sexuel était à l'origine un dédommagement qui compensait un dol (Françoise Héritier), celui d'avoir utilisé la propriété d'autrui, du père ou des frères, mais aussi du mari, c'est à dire le corps d'une femme toujours appropriée. Il est devenu, avec la marchandisation généralisée, paiement d'un usage du corps d'une personne consentante, la personne prostituée a ainsi statut de marchandise volontaire.**

L'appropriation collective des femmes par les hommes reste, et sa marchandisation s'accroît d'autant plus que les femmes subissent violences et misère en ayant en charge les enfants et la famille : prostitution, images et représentations, violences offertes sur le marché (pornographie, viols filmés etc.) constitueront des marchandises promues comme naturelles et solutions à la servitude des femmes alors qu'elles ne cessent de l'accroître.

Nous n'avons pas le temps d'étudier toutes les formes de la marchandisation du corps **mais il est évident qu'avec la banalisation de la prostitution, de la pornographie, et le développement de la GPA (gestation pour autrui) une forme nouvelle du patriarcat tente de se construire sur une société de propriétaires qui échangent des parties de leur corps, qui transforment les femmes en réceptacles et orifices pour la production de jouissances ou d'enfants, simples produits à valeur d'échange (G.Duché, Abolition de la GPA et de la prostitution, même combat contre le patriarcat, 2016)**

La marchandisation généralisée ne civilise pas, bien entendu. Le marché du sexe et la marchandisation des corps **légitiment les pulsions destructrices de l'intégrité de l'autre** et s'il est plus difficile aujourd'hui qu'autrefois dans beaucoup de pays pour les hommes de s'approprier et de mettre en esclavage une femme, il est possible de s'approprier des femmes : « si une femme ne peut m'appartenir, j'en possède des milliers d'autres » peuvent-ils penser. Cependant nous observons que la résistance et la violence masculine ne cèdent pas, la volonté des hommes de réappropriation privée est omniprésente. Il faut voir les réactions masculinistes et religieuses -les religions étant dirigées par des hommes- pour s'en convaincre.

#### **6-Quelques éléments de conclusion :**

En conclusion, qu'il faudrait étoffer par le débat, **la banalisation dont nous parlons est donc cette conjonction entre la marchandisation de tous et l'appropriation symbolique et réelle du corps des femmes par les hommes, du groupe des femmes par le groupe des hommes.** Plus la marchandisation du corps des femmes se globalise, s'étend, plus le mépris des hommes à leur égard augmente et donc plus la marchandisation croît. C'est une autorisation à chosifier. Je voudrais dire ici puisque ça a été évoqué en introduction et que nous sommes dans des circonstances de non-paix, aujourd'hui s'affrontent deux modalités extrêmes d'appropriation : l'une plus collective, l'autre davantage privée.

D'une part, ce que je viens d'expliquer, l'exposition et l'usage payant des corps qui transforment toutes les femmes en marchandises, cette marchandisation cachant le rapport social du sexe à l'œuvre ou tentant de cacher le rapport social du sexe, de domination masculine, à l'œuvre. Et l'autre, c'est l'enfermement dans la famille, l'appropriation pour la reproduction et les soins ainsi que pour la veille et le maintien des traditions dont la religion ont fait la domination masculine, ce sont des traditions qui sont fortement liées, ça été rappelé. La forme marchandisation généralisée du corps des femmes découle des réactions violentes de la part de ceux qui voient dans celles-ci un relâchement de leur emprise personnelle sur les femmes dans le corps et l'image sont accessibles à tous et offre dans laquelle s'infiltré l'idée que les femmes prennent la liberté de se vendre et donc sont toutes des putes. Ils construisent en cela alors une réponse barbare, celle de l'État islamique, en se justifiant par le refus de la débauche généralisée que les systèmes occidentaux libéraux organiseraient, refus dans lequel ils entraînent des femmes, ils renforcent leur appropriation privée des femmes par leur enfermement et la mise en esclavage. **Nous avons comme illustration la théorisation par Daech de la supériorité de l'esclavage des femmes à la prostitution.** Face à tout cela, à nous de résister, de refuser la déshumanisation sous toutes ses formes, de trouver et d'imposer la voix de la construction d'une société de justice, d'égalité, de liberté réelle qui passe d'abord par l'émancipation radicale des femmes. Merci.

## DÉBAT

### Geneviève COURAUD

Ces deux interventions ont parfaitement ouvert la réflexion de nos deux journées. Merci beaucoup, Geneviève et Françoise, pour ces deux ouvertures différentes, mais tout à fait complémentaires. Elles nous donnent un cadre et fixent des mots sur des choses que quelquefois on sent, mais qu'on ne sait pas toujours bien exprimer et qui donne matière à réflexion.

Je vous propose que nous fassions place au débat parce que vous aussi devez avoir beaucoup de choses à dire. La parole est à vous, je laisse les intervenantes répondre aux questions que vous poserez.

### Catherine BONNET

Catherine Bonnet, pédopsychiatre travaillant sur les violences faites aux enfants. Je voulais vous remercier pour ces interventions tout à fait remarquables

Je voudrais simplement ajouter dans la continuité non seulement des violences que vous avez citées, mais aussi de la marchandisation du corps, **la question de la production pornographique infantile à partir de violences sexuelles en particulier intrafamiliales**, que j'ai hélas du observer dans mon travail en clinique. Ça ne devrait d'ailleurs pas s'appeler de la pornographie infantile ça devrait s'appeler des images sexuelles, des images de violences sexuelles. Ça produit énormément d'argent, c'est très caché, je pense que c'est un sujet qui est en continuité avec ce que vous soulevez. Je n'ai pas une très bonne mémoire des chiffres, mais bien évidemment ce sont des hommes qui entrent dans des réseaux organisés et qui entretiennent des fantasmes de pédosexualité.

Par ailleurs, **le processus d'appropriation du corps des femmes dans les pays en guerre, les viols d'invasion, sont les premiers viols**. C'est la première chose que font les hommes, violer les femmes et également les fillettes et les garçons.

### Geneviève DUCHÉ

Il est vrai que dans les deux exposés, ce sur quoi il faut réfléchir, c'est sur le phénomène d'appropriation avant la marchandisation. L'excision est une appropriation du corps. L'utilisation pornographique de l'enfant est une appropriation du corps de l'enfant. J'espère que l'on va croiser ces notions.

*De la salle question inaudible sur l'injonction à la maternité et l'obligation de production d'enfants.*

### Françoise ASSUS-JUTTNER

Je vais répondre de mon point de vue de juriste, l'injonction est un terme juridique. Donc, j'y vois un axe de réflexion, nous devons repérer quand il nous est posé une obligation telle que nous répondions à un ordre. Qu'est-ce qui fait que nous répondions à un ordre ?

### Geneviève DUCHÉ

Je crois qu'une partie de la réponse est là, en ce qui concerne l'appropriation du groupe des femmes par le groupe des hommes. Il est évident que l'un des produits fabriqués par le corps des

femmes est l'enfant et que là rien ne dépend de sa volonté, tout dépend de la volonté de son maître qui peut voir selon les situations sociales une richesse dans la multiplication des enfants, mais a en tout cas un pouvoir en ce qu'il détermine ou pense déterminer. Donc, il fait ce qu'il veut dans ce cas. Nous avons aussi cette explication sur cette relation à la production d'enfants qui aurait produit pour partie l'appropriation des femmes par les hommes étant bien entendu qu'il y avait là un mystère, le mystère de l'enfantement, de la vie et en plus une vie qui pouvait être donnée à une femme ou à une autre et donc là une possession construite pour maîtriser ce phénomène.

### **Françoise ASSUS-JUTTNER**

Je crois savoir que le mot prolétaire désigne celui qui n'a pour richesse que ses enfants<sup>18</sup>.

### **Maryse MARTIN**

Je suis Maryse Martin de l'Observatoire de la violence éducative ordinaire (OVEO). Je rejoins les propos de Catherine Bonnet sur les enfants. Je voudrais citer, pour parler de l'appropriation, un exemple récent. Celui d'une jeune femme de 23 ans qui ne veut pas d'enfant. Entre 18 et 23 ans, elle est sortie avec quatre garçons et s'est retrouvée chaque fois face au même problème : les quatre garçons lui ont dit, dès les premières semaines de leur relation, qu'ils voulaient un enfant. Elle a été obligée de partir rapidement parce que c'était un problème très important entre eux. Ce problème de l'appropriation commence très tôt. Ceux qui ne sont pas dans le moule en souffrent.

### **Odile WANTZ**

Je voudrais insister sur la question de la transmission. Je trouve que vos exposés ont été tout à fait lumineux. Il y a un effet miroir entre vos analyses et l'hommage rendu à ces trois militantes de choc. Il ne suffit pas d'avoir les bonnes analyses, il faut les transmettre pour lutter contre l'ignorance. Je trouve que c'est dans notre responsabilité à toutes, de transmettre autour de nous, je sens bien que dans les jeunes générations, il y a eu sans doute des acquisitions, mais les jeunes sont bombardés d'images violentes, de représentations et je suis surprise de voir que ça ne va pas forcément dans le sens du progrès. C'est à nous d'éclairer leur lanterne. Je voulais simplement insister là-dessus, ces universités de l'ADF nous donnent des armes pour diffuser autour de nous.

### **De la salle**

Je trouve très intéressante cette notion de transmission et puisque des pédopsychiatres sont intervenus, il serait intéressant de réfléchir par rapport à la GPA, quant à la faille des transmissions. Quand on enfante, on transmet. Quelle va être la transmission ? Qu'est-ce que ce droit à l'enfant donne pour la transmission aux générations futures ? Nous savons que l'adoption comporte une faille, une faille dans la transmission des secrets de famille. Ce serait intéressant d'y réfléchir.

### **De la salle**

---

<sup>18</sup> Prolétaire, du latin proletarius (de proles, lignée) désigne à Rome le citoyen de dernière classe sociale, dont la seule richesse est les enfants (note de l'éditeur)

Je remercie Geneviève Duché et Françoise Assus-Juttner pour leurs interventions. Vous avez toutes les deux utilisé dans vos exposés la notion d'esclavage. Je suis particulièrement touchée par ce point, c'est l'histoire de nos ancêtres. L'esclavage est une condition où l'être n'existait pas, il était une chose, un meuble. Je suis un peu gênée lorsqu'on parle aujourd'hui d'esclavage. J'aimerais que vous précisiez.

### **Geneviève DUCHÉ**

Vous avez raison de poser la question. Oui, l'esclavage est la négation de l'être. L'appropriation des femmes par les hommes est la négation de l'être femme. Elles ne sont pas sujets, comme l'esclave n'est pas sujet. L'appropriation des femmes et sa mise en esclavage, vraisemblablement précède le système de l'esclavage généralisé, c'est ce que j'ai voulu dire. J'ai voulu simplement signaler qu'heureusement il y a eu les combats pour l'abolir, **mais qu'il n'y a pas eu d'abolition patriarcale qui est profondément la négation du sujet femme et sa chosification.** Ça a évolué, ça a bougé, dans nos pays nous ne nous sentons pas esclaves, mais dans certaines situations ça existe encore. Lorsque nous voyons se multiplier la prostitution, la vente des petites filles et des petits garçons, etc. Nous sommes encore dedans, c'est ce que je voulais rappeler. Justement, **on nie tellement, on est tellement dans le déni de cette appropriation des femmes et de leur chosification que l'on fait passer tous les autres combats avant. L'essence au fond de l'inégalité profonde de nos sociétés et des rapports de domination se situe vraisemblablement dans ce rapport de genre.**

### **Françoise ASSUS-JUTTNER**

J'ai aussi pris l'exemple de l'esclavage parce que je pense que c'est un vecteur de réflexion extrêmement précieux. Toutes les justifications de la GPA sont les mêmes que celles qui justifiaient l'esclavage. Que je sache, l'esclavage est interdit de par le monde ; je n'ai pas dit qu'il n'était pas pratiqué, cependant il est interdit. Quand on nous dit « la GPA, c'est un usage, il faudra qu'on s'y fasse, alors autant l'organiser », je ne sais pas ce qu'on aurait dit si on avait dit « l'esclavage existe, il faut bien que les propriétés soient cultivées, organisons-le ». Ce n'est pas possible, il y a des choses sur lesquelles on ne peut pas transiger, tout comme on n'a pas transigé avec l'esclavage.

### **Michèle LOUP**

Bonjour, je voulais intervenir sur le droit. Vous avez dit qu'on était dans un échec du droit. Je pense qu'on n'utilise pas suffisamment le droit. Prenons l'exemple de la CEDAW, Convention internationale contre toutes les discriminations *à l'encontre* des femmes (et non pas *à l'égard* des femmes comme la traduction française le dit), les discriminations et les violences ne sont jamais *à l'égard*, mais *à l'encontre*. Elle dit entre autres que tous les états doivent légiférer contre les coutumes et traditions qui asservissent les femmes. Or, le comité auquel les gouvernements doivent rendre des comptes régulièrement, regrette que dans les procès, devant les tribunaux, on ne fasse pas suffisamment référence à l'utilisation de la convention. Nous avons les outils que nous donne le droit et on ne s'en saisit pas suffisamment. Je pense qu'il y a vraiment une réflexion à avoir, nous devons faire pression sur nos gouvernements pour qu'ils légifèrent contre ces coutumes qui asservissent les femmes. **On le voit bien aujourd'hui, on est dans une tentation**

**d'accommodements raisonnables promus par certains ou certaines même, par rapport à l'islamisation galopante et non plus rampante de certaines pratiques.** Je crois que là on doit utiliser les outils que le droit international nous donne et qui sont supérieurs à la loi.

### **Françoise ASSUS-JUTTNER**

Mon intervention est scindée en deux parties, la seconde partie sera abordée demain. Je n'ai donc pas pu indiquer ce qu'il en était du témoignage des magistrats. **D'abord, c'est un peu compliqué, la France n'applique pas la coutume lorsqu'une règle internationale s'applique.** Ça n'existe pas et ce serait sanctionné par la Cour de cassation. C'est sur la scène internationale et en particulier dans les pays d'Afrique ou en Inde que cela se passe. Mes collègues et amies magistrates nous font part des délibérés avec des hommes qui font appel à la coutume, quand elles, elles demandent que la hiérarchie des droits soit appliquée, que le droit soit appliqué. C'est là où il y a un échec, d'abord parce que dans ces pays-là, à l'inverse de la France, les femmes sont minoritaires dans le personnel judiciaire et d'autre part, si on se réfère à la Cour de cassation ou à la cour de révision selon le vocabulaire du pays, il est certain que ce serait sanctionné, mais il faut cinq, six ou huit ans pour aller devant la Cour de cassation. C'est dans les tribunaux de base que la coutume est préférée au droit national. **Il est là l'échec du droit parce qu'il n'y a pas d'efficience de la règle et du droit s'il n'y a pas par ailleurs une éducation, une culture et un impératif intérieur du juge.**

### *Chantal, Planning familial de Charente*

Le Planning Familial aborde le point de la sexualité des jeunes filles, c'est aussi la première prise de conscience de leur corps qui peut être instrumentalisé, puis par la suite marchandisé. Elles viennent nous voir parce qu'elles sont en demande de contraception, qu'elles n'ont pas toujours l'information sur le sujet ou que l'accès est difficile. Dans le prologue, vous avez beaucoup insisté sur la contraception ; c'est effectivement un moyen pour les jeunes, une réponse rapide à leur questionnement. C'est très important qu'à travers tout ce qui a été évoqué on ne perde pas de vue la sexualité. Il y a des lois qui ont été mises en route, qui n'ont pas toujours été très bien perçues, par exemple la nouvelle loi sur la contraception. On voit bien que certains médecins n'ont pas encore l'information et imposent des délais de réflexion à des jeunes mineures alors qu'il n'y en a plus.

### *Marianne VOLLET-GLESS, association Familles Laiques du Bas-Rhin*

J'interviens d'abord pour vous dire merci pour ces analyses magistrales et complémentaires parce qu'en tant qu'associations familiales nous sommes dans le pratico-pratique, entre droits des familles, droits de la personne, droit de l'individu, et à la recherche d'analyses plus sociologiques et socio-économiques, notamment **le débat actuel sur le revenu d'existence.**

C'est une vaste question et j'aimerais que l'une ou l'autre, ou les deux puissiez revenir dessus, sur l'appropriation collective du corps des femmes parce que ce qu'on voit lorsqu'on travaille avec des familles, notamment dans les quartiers, c'est d'abord ce qu'on appelle les préjugés, les stéréotypes classiques.

### **Geneviève DUCHÉ**

Je ne vais pas me lancer dans l'analyse du revenu d'existence, mais quand même, c'est une bonne idée. C'est un droit, un droit à vie pour tous dans une société avec un minimum qui permet de s'émanciper de la contrainte de survie. Quel sera ce minimum ? Qu'est-ce qu'il signifiera ? Comment articuler un minimum d'existence avec le travail et le marché du travail, est-ce que ce ne sera pas un moyen pour évacuer ceux qui sont les moins adaptés au travail de la société et ainsi leur faire perdre le lien social du travail et la réalisation de soi ? C'est un risque. À partir du moment où on donne un minimum d'existence à tous, on distribue du revenu, on fait donc tension sur les prix, on crée une tension inflationniste et à ce moment-là le revenu de base ne suffira pas et ce seront ceux qui le compléteront par le travail qui, effectivement, consommeront et laisseront sur le chemin dans l'inégalité ceux qui ne travaillent pas. C'est peut-être une fausse bonne idée, on n'a pas le temps de creuser, mais il faut qu'on y réfléchisse dans tous ses aspects. En tout cas, s'il était mis en place, vérifier les contre-productifs qu'on ne maîtrise pas, les penser avant, pour éviter les dérives. Voilà ce que je peux dire.

Quant au combat que nous avons à mener, il est évident que nous avons un combat d'émancipation des femmes fondamental à mener, mais aussi un combat pour changer la société et le modèle économique, c'est évident et nous le faisons d'ailleurs ici.

### *Arlette ZILBERG*

Merci pour vos interventions. **Moi, je voulais faire le lien entre cette injonction à faire don de son corps et un courant essentialiste du féminisme.** À partir du moment où l'on estime que le corps des femmes, le rôle des femmes dans la société dépend de cette capacité de reproduction, ça s'enchaîne avec la GPA entre autres ou même la prostitution.

### **Geneviève DUCHÉ**

Le rôle de faire des enfants ou de reproduire l'humanité est une injonction et c'est une idée logique qui l'a construite. Nous n'avons pas de rôle, les femmes, nous avons à choisir d'avoir des enfants ou de ne pas avoir des enfants. Et puis nous pouvons poser plus loin le problème qu'on évoquera certainement pour la GPA, du droit à l'enfant.

### **Françoise ASSUS-JUTTNER**

Par rapport à la notion de don, j'aimerais qu'on se méfie de cette notion. D'abord, il n'y en a aucune mention dans le Code civil, il ne repose pas nécessairement sur l'échange d'argent. Un contrat par lequel on s'échange quelque chose, qui fait qu'une chose passe dans un autre patrimoine même quand c'est gratuit est un contrat patrimonial. C'est pour ça que le Code civil n'emploie pas le nom de commerce, mais de patrimoine. **La notion de dons et de gratuité n'est pas claire. Le droit doit nous protéger de cette opacité.**

### *Marie-Laure BRIVAL, militante féministe*

J'aurais souhaité qu'on parle un peu du **rôle des femmes dans la perpétuation de ces coutumes et de leur appropriation par elles-mêmes de continuer ces pratiques.** Elles ont un rôle extrêmement important qu'il est difficile de combattre. Je crois aussi que c'est un axe d'approche du rôle des femmes elles-mêmes dans ce processus d'appropriation et de dépendance.

### Françoise ASSUS-JUTTNER

J'avais prévu d'en parler demain et j'en parlerai, il est vrai que, par exemple quand les violences sont intrafamiliales, le rôle de la femme dans la famille aboutit à sa complicité dans cette aliénation ; et ça c'est un problème d'éducation et de culture. C'est vrai que la coutume est transmise par les femmes, mais ce n'est pas une raison pour ne pas les en débarrasser.

### Geneviève DUCHÉ

C'est tout le travail de l'idéologie dans l'appropriation des femmes, à la fois dans sa matérialité et son idéologie, la naturalisation. **À partir du moment où il est naturel, normal, d'être soumise à un certain nombre de choses, on reproduit cette chose pour rester dans le cadre d'une société que l'on connaît.** Il faut le courage, et les féministes de tous les pays ont un très grand courage lorsqu'elles rompent, lorsqu'elles disent non avec cette idéologie qui les asservit. **Il est assez logique effectivement que les asservis reproduisent les conditions de l'avertissement.**

### Geneviève COURAUD

Eh bien, merci à toutes et tous. Nous allons arrêter là.

## TABLE RONDE 1

**« Le corps reproducteur des femmes entre obligation et interdiction »**

*L'injonction de reproduction et le projet parental au travers des questions de l'avortement et de la PMA.*

*Modération : Claire DONZEL, trésorière de l'ADF*

*Marie-Laure BRIVAL, cheffe de service de gynécologie, Maternité des lilas, ancienne Présidente de l'association nationale des centres d'IVG et de contraception (ANCIC)*

*Jocelyne FILDARD, coprésidente de la Coordination lesbienne en France (CLF)*

### Claire DONZEL

Notre première table ronde a pour thème « le corps reproducteur des femmes entre obligation et interdiction ». On m'a dit « Débrouille-toi, mais tu dois mettre en avant ce dilemme interdiction/obligation ». Je ne vais pas déflorer le sujet mais interroger les faces contradictoires de ce dilemme, éternel et universel dans le fond, qui vise à contraindre les femmes, à maîtriser leur corps et leur sexualité, contrôler leurs faits et gestes et, par-là, et dans tous les cas, les dominer. Interroger la perpétuation énigmatique dans le temps et dans l'espace de ce tandem interdiction/obligation. Mais jamais autonomie, jamais liberté, jamais responsabilité, jamais citoyenneté pleine et entière. Il y a donc en nous quelque chose qui dérange. À vrai dire, nous le savons toutes : plusieurs choses, même, et celle-là plus que d'autres. Ils nous veulent belles pour pouvoir nous séduire (comprendre posséder), mais pas trop (faudrait pas que d'autres utilisateurs